

**COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal
Du Lundi 29 janvier 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15 Date de convocation : 22/01/2018

Présents : Ms MAURY JC, MOTY J, DUFLOT M, BONIFACE J, KHEDHIRI A, LEZIN R, BOUTON P, Mmes GRANET M, PASQUET V, SAINT-LOUPT M, MARTIN F, PAULAIS J, SENREM S

Absents : Mmes COUGNAUD J, LABUSSIÈRE M, VIGNAUD S, LOWREY N, M. DUBREUIL M, FAUCHER A,

Pouvoir(s) : - - Mme LOWREY N à Mme SAINT LOUPT M
- M FAUCHER A à M BOUTON P

Mme GRANET Monique a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour aborder les points suivants :

- Convention Pass Sud-Charente
- Echange et cession rte de Barbezieux

Accord du conseil

Pas d'observation sur le dernier compte rendu

ECHANGE ET CESSIION ROUTE DE BARBEZIEUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le promoteur ayant acheté l'unité foncière de la SCI GRAND CHALAIS souhaiterait faire un échange avec la commune pour récupérer la parcelle cadastrée section 333B N°817 d'une superficie de 1099 m² enclavée dans l'unité foncière qu'il vient d'acquérir.

En outre, compte tenu que la commune est propriétaire de la parcelle section 333 B N°1462 d'une superficie de 600 m² cet échange pourrait s'effectuer sur une partie de la parcelle N°789.

Il a été proposé au promoteur une cession complémentaire à la commune une superficie de 400 m² afin de détenir une unité foncière intéressante de 2100 m², ce qui est accepté par le promoteur moyennant un paiement de 6.39 €/m² soit 2556 € pour les 400 m² supplémentaire.

À 14 voix pour et 1 abstention le conseil municipal accepte d'échanger la parcelle N°817 section 333 B pour une partie de la parcelle N°789 section 333 B d'une superficie équivalente et l'acquisition de 400 m² complémentaire sur la parcelle N°789 au prix de 6.39 €/m² soit 2556 €.

COMPTABILITE : OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'organe délibérant, pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Actuellement pas de facture en attente mais cette délibération évitera de devoir programmer un conseil municipal pour le paiement d'une facture en investissement avant le vote du budget primitif. Accord du Conseil Municipal.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales d'une partie délimitée du domaine public par des commerçants non sédentaires (camion pizza, vente de fruits et légumes, ect...)

A l'unanimité il est décidé de maintenir le tarif voté en 2016 qui s'élève à 4 € par jour le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales du domaine public par des commerçants non sédentaires.

En ce qui concerne les commerçants sédentaires (exemple terrasse pour divers bar, trottoirs pour déposer des fleurs en dehors du magasin etc...), le conseil municipal après débat décide de reporter cette question au prochain conseil pour étudier ce qui est pratiqué dans d'autres villes voire éventuellement l'impact pour 1€/m².

CIMETIERE - REPRISE DES CONSESIONS ABANDONNEES – 1^{er} CIMETIERE DE ST MARTIAL

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions délivrées dans le cimetière communal de St-Martial, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à 9 ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du CGCT. 134 tombes sont concernées. Accord à l'unanimité.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2017 POUR INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ECOLLES

Décision de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L) soit un montant de base de 2185.00 € pour 2017.

PROPOSITION POUR L'ALIENATION D'UNE UNITE FONCIERE SITUEE A LA METAIRIE

Par courrier en date du 5 janvier 2018 Monsieur Geffre sollicite l'acquisition de la parcelle N°977 section B et une partie d'environ 1000 m² de la parcelle N°1261 section B située en prolongement de son domicile à la Métairie. À l'unanimité la vente est acceptée pour la parcelle cadastrée section B N° 977 d'une superficie de 685m² au prix de 10 €/m² soit

6850 € et pour la parcelle cadastrée section B N°1261 au prix de 2€/m² sur une superficie de 900 à 1000 m² qu'il conviendra de fixer exactement par un document d'arpentage. Il est précisé que les frais afférent à cette cession (frais de bornage, frais notarié) seront supportés par l'acquéreur.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Suite à la modification des statuts de l'ATD 16, en date du 8 novembre 2017, il y a lieu de nommer un délégué suppléant. Pour mémoire il est rappelé à l'assemblée que M. Lezin est le délégué titulaire. Monsieur Marc DUFLOT est nommé à l'unanimité délégué suppléant.

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission d'un agent titulaire au service administratif au 1^{er} mars 2018. Il y aura lieu de lancer un recrutement et en fonction du candidat sélectionné, il sera demandé au conseil municipal de créer le poste le cas échéant.

TRAVAUX

- Info sur le renouvellement de canalisation d'eau potable sur la commune
- Info sur le démarrage du travail de numérotation et dénomination des rues
- Info sur l'installation de 2 cabines téléphoniques transformées en boîte à livres
- Info sur une nouvelle campagne de stérilisation des chats semaine 8
- Info sur la robotisation de la collecte des déchets, des points de regroupement sont en cours de création sur Ste-Marie et Sérignac

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
33/2017	26/12/2017	BAIL DU LOCAL 6 BIS RUE DE BARBEZIEUX	450 €/TRIMESTRE – 6 ANS - ASSOCIATION DIOCESAINE
01/2018	22/01/2018	BAIL POUR LE LOGEMENT 3 RUE ST CHRISTOPHE	320€/MOIS – 6 ANS - M. PIRIOU Quentin
02/2018	29/01/2018	BAIL POUR LES LOCAUX DE LA MAISON DE LA RURALITE	700€/MOIS – 9 ANS - CMPP
03/2018	29/01/2018	BAIL POUR LES LOCAUX DE LA MAISON DE LA RURALITE	700€/MOIS – 9 ANS - CAMSP

CONVENTION PASS SUD-CHARENTE

Il y a lieu de passer une convention de prestations de services avec l'Association Pass Sud-Charente pour la tonte et le débroussaillage de parcelles communales (pente du château, versant route de Blanzac) Monsieur le Maire expose les conditions de la convention 200 € d'adhésion et du cout de la prestation 2400 €. Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la vente du bâtiment de la poste par « PostImmo » 170 000 €. La municipalité ne souhaite pas se positionner sur cete vente.
- Affaires culturelles : convention avec le département et le collège pour l'accueil de l'école départemental de musique + convention avec la médiathèque et le département pour la venue d'une auteure dans le cadre du prix « la bulle des lecteurs »
- Info sur une pré-étude pour la réhabilitation de la médiathèque
- Info sur la communauté de communes et la création d'une commission finances dans la perspective de revoir les attributions de compensation
- Info sur l'enquête publique portant sur la SCIC Centre d'abattage de Chalais (dossier d'autorisation d'exploitation installation classée pour la protection de l'environnement). L'enquête publique se déroulera du 2 février au 26 mars. Tous les élus ont reçu un dossier à ce sujet (transmis avec la convocation). Il conviendra de délibérer lors du prochain conseil municipal.
- Info sur l'enquête publique du PPRI de Chalais du 23 février au 26 mars 2018.
- Info réunion de lancement pour la fibre programmée le 02/02/18.

Le Maire
Jean-Claude MAURY

